

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RVCE-2021-21-47

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le comité exécutif le 13 juillet 2021 :

Règlement RVCE-2021-21-47 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (subdélégations de pouvoirs à des fonctionnaires à des fins d'efficience en matière de gestion immobilière)

Ce règlement a pour objet pour objet de subdéléguer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs en matière de gestion immobilière.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 13 juillet 2021

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate

LE COMITÉ EXÉCUTIF DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 4 – Désignation de fonctionnaires**

L'article 4 du Règlement RVCE 2016-16-16 intérieur du comité exécutif est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe i) par le suivant :

« i) au directeur général et à un directeur général adjoint, afin d'aliéner, acquérir, grever, démembrement, donner, prêter, louer, échanger ou conclure toute autre transaction à l'égard de tout bien meuble ou immeuble, et ce, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 100 000\$. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement; »;

2° le remplacement du paragraphe j) par le suivant :

« j) au directeur du Développement économique et de la promotion et au directeur de l'Approvisionnement, afin d'aliéner, acquérir, grever, démembrement, donner, prêter, louer, échanger ou conclure toute autre transaction à l'égard de tout bien meuble ou immeuble, et ce, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 50 000\$. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement; »;

3° la suppression du paragraphe k).

Adopté le 13 juillet 2021

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|---------------------|
| 1-IDENTIFICATION | | IDENTIFIANT UNIQUE : | GRE-2021-019 |
| DIRECTION : | GREFFE | | |
| SERVICE : | Choisissez un élément. | | |
| DATE : | 7 juin 2021 | | |
| OBJET : | Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (ajustements aux pouvoirs du comité exécutif et subdélégations de pouvoirs à des fonctionnaires à des fins d'efficacité en matière de gestion immobilière) | | |

| |
|---|
| 2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution) |
| Par souci d'efficacité en matière de gestion immobilière, nous vous recommandons d'apporter les ajustements proposés aux règlements intérieurs du conseil de la Ville et du comité exécutif, afin de permettre la subdélégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires désignés en matière de gestion immobilière. |
| 2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?) |
| |

| |
|---|
| 3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts) |
| |

| |
|------------------------------------|
| 4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION |
| |

| |
|--|
| 5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) |
| <p>Pour le règlement au niveau du conseil de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion et dépôt du projet de règlement; • Adoption du règlement (un vote au 2/3 des membres du conseil de la Ville est requis) • Avis public de promulgation <p>Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, pour le règlement au niveau du comité exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion et dépôt du projet de règlement; • Adoption du règlement • Avis public de promulgation |

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2021-2022-2023)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

| Description | Coûts/revenus | Impacts 2021 | Impacts 2022 | Impacts 2023 |
|--------------------------------------|--|--|--|--------------|
| N.A. | | | | |
| Financement déjà autorisé par | | | | |
| Budget de fonctionnement | Disponibilités budgétaires ? | Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> | Poste budgétaire : | |
| Règlement d'emprunt spécifique | RV- | Extra ctb : | Poste budgétaire : | |
| Règlement « Omnibus » | RV- | Extra ctb : | Résolution CE- | |
| Autre (spécifier) | | Extra ctb : | Résolution CV- | |
| Numéro de projet PTI : | | Projet subventionné ? | Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> | |
| Compensation requise ? | Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/> | Si projet subventionné, préciser le titre du programme et % | | |
| Titre du programme : | | | | % |

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

| | |
|--|---------------------------------------|
| MONTANT DES COÛTS ARRONDI : | |
| INFORMATION PTI : | |
| Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée | |
| Montant à financer | Source de financement proposée |
| | |
| Commentaires : | |

7-PERSONNES CONSULTÉES

(Vous devez obtenir les approbations des personnes consultées AVANT de soumettre votre FPD)

| Nom de la personne | Champ de compétence | Position (en accord?) | Date (jj/mm/aa) |
|--------------------------------|---|---|-----------------|
| Vincent Vu, directeur | Volet approvisionnement et gestion immobilière | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 07-06-2021 |
| Philippe Meurant, directeur | Volet développement | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 07-06-2021 |
| Me François P. Cloutier, DAJSC | Volet légalité de la recommandation, des règlements et de l'échéancier d'adoption | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 07-06-2021 |
| Explication : | | | |

8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2021-019. Ce règlement a pour objet de permettre la subdélégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires désignés en matière de gestion immobilière.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, il est recommandé au comité exécutif d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2021-019. Ce règlement a pour objet de subdéléguer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs en matière de gestion immobilière.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

GRE-2021-019 - Annexe 1 - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

GRE-2021-019 - Annexe 2 - Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif

10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS

| | Prénom Nom | Titre d'emploi |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|
| Préparé par : | Marlyne Turgeon | Greffière |
| Responsable d'activité budgétaire : | n.a. | |
| Recommandé par : | Marlyne Turgeon | Greffière |

11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)

| | |
|----------------------|-------------------|
| Directeur/Directrice | Marlyne Turgeon |
| DG/DGA | Christian Tanguay |

LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE



Règlement RV-2021-XX-XX modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 21 – Permission de déléguer des pouvoirs**

L'article 21 du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 est modifié par le remplacement du paragraphe 1.1^o par le suivant :

« 1.1 aliéner, acquérir, grever, démembrer, donner, prêter, louer, échanger ou conclure toute autre transaction à l'égard de tout bien meuble ou immeuble, et ce, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 200 000\$ selon le rapport d'un directeur. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement; ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



Comité exécutif

**Règlement RVCE-2020-XX-XX modifiant le Règlement
RVCE 2016-16-16 intérieur du comité exécutif**

LE COMITÉ EXÉCUTIF DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 4 – Désignation de fonctionnaires

L'article 4 du Règlement RVCE 2016-16-16 intérieur du comité exécutif est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe i) par le suivant :

« i) au directeur général et à un directeur général adjoint, afin d'aliéner, acquérir, grever, démembrement, donner, prêter, louer, échanger ou conclure toute autre transaction à l'égard de tout bien meuble ou immeuble, et ce, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 100 000\$. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement; »;

2° le remplacement du paragraphe j) par le suivant :

« j) au directeur du Développement économique et de la promotion et au directeur de l'Approvisionnement, afin d'aliéner, acquérir, grever, démembrement, donner, prêter, louer, échanger ou conclure toute autre transaction à l'égard de tout bien meuble ou immeuble, et ce, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 50 000\$. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement; »;

3° la suppression du paragraphe k).

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

GRE-2021-019

| Date | Nom | Niveau | Statut |
|------------------|-------------------|----------------------------|---------------|
| 6/8/2021 7:44 AM | Langlois Myriam | Expéditeur | Transmis |
| 6/8/2021 8:08 AM | Turgeon Marlyne | Recommandation de la fiche | Approuvé |
| 6/8/2021 8:10 AM | Turgeon Marlyne | Direction | Approuvé |
| 6/8/2021 8:44 AM | Tanguay Christian | Direction générale | Approuvé |